

MERCI



LA LETTRE
D'INFORMATION
D'ACTION ENFANCE
FONDATION
MOUVEMENT POUR
LES VILLAGES D'ENFANTS

Éditorial

Voir plus loin pour chacun

Comme vous avez pu le lire au fil des pages de notre magazine *Grandir Ensemble*, la Fondation ACTION ENFANCE a entrepris de grands chantiers destinés à accueillir plus de frères et sœurs séparés de leurs parents.

Ces projets ambitieux, réalisés principalement sur nos fonds propres, qui ne pourraient être menés sans votre soutien fidèle, nous permettent d'accompagner au mieux les fratries qui nous sont confiées par l'Aide sociale à l'enfance des départements où nous sommes implantés. Deux appels d'offres remportés en Indre-et-Loire et en Gironde ont ainsi permis d'accueillir trente enfants près de Chinon et de lancer les plans d'un futur Village d'Enfants, à Sablons, près de Libourne.

L'insertion dans la vie professionnelle des jeunes issus de nos Villages et Foyers est également une priorité que nous préparons en amont, grâce à votre générosité. Notamment au travers d'un vaste programme de soutien scolaire accessible à chacun et d'un dispositif d'accompagnement à la sortie de placement, ACTION+, qui répond à la fois aux besoins des jeunes et à la demande gouvernementale d'apporter le plus grand soin au passage à l'autonomie et au suivi des jeunes majeurs.

L'éveil à la culture et l'ouverture sur le monde extérieur, notamment grâce à notre Prix Littéraire et à des programmes comme « ACTION ENFANCE fait son cinéma », font l'objet d'une attention constante de la part de nos équipes afin d'offrir aux enfants des bases de construction sur lesquelles ils pourront s'appuyer.

Tous ces projets se mettent en place grâce à votre soutien. Soyez-en mille fois remerciés. Le bien ne fait pas de bruit mais produit de grandes choses car ces enfants seront, en partie grâce à vous, les adultes épanouis de demain.



Pierre LECOMTE

Président de la Fondation ACTION ENFANCE



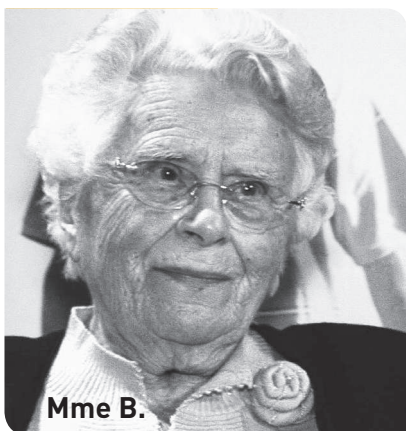
Fondation Mouvement
pour les Villages d'Enfants
Reconnue d'utilité publique

www.actionenfance.org



Témoignage

« Maintenant, ma famille, c'est



Mme B.

Donatrice fidèle de la Fondation ACTION ENFANCE, Madame B. affiche son rang de doyenne avec sourire. Cent deux années lui ont conservé intacts fraîcheur d'esprit et engagement auprès des enfants qui furent la passion de sa vie. Sans oublier un sens de l'humour toujours présent. Rencontre avec une grande amie de la Fondation.

COMMENT VOUS ÊTES-VOUS INTÉRESSÉE À L'ACTION DE NOTRE FONDATION ?

Mme B. : C'était dans les années 80. Une amie célibataire et sans enfants qui connaissait Suzanne Masson, votre fondatrice, avait rédigé son testament au profit de vos Villages d'Enfants. Je me suis penchée sur votre mission auprès des enfants que vous accueillez et j'ai trouvé le principe formidable : permettre aux frères et sœurs de grandir ensemble malgré une séparation d'avec leur parents. C'est du bon sens. Mais encore faut-il le mettre en action ! Et j'ai trouvé remarquable que vous leur offriez ce havre de reconstruction que sont vos Villages. Alors j'ai commencé à faire des dons puis j'ai désigné cette très belle œuvre dans mon testament comme mon légataire universel. Maintenant, ma famille, c'est vous.

EN QUOI VOUS SENTEZ-VOUS PROCHE DE LA MISSION D'ACTION ENFANCE ?

Mme B. : L'univers de l'enfance. Voyez-vous, je n'ai jamais eu d'enfants - c'est ma grande plaie - car je me suis mariée à 48 ans. J'ai été enseignante toute ma vie en école maternelle. 35 années passées auprès des 3-6 ans, c'est le bonheur



de l'âge tendre. J'ai toujours eu des enfants autour de moi. Ça vous fait fondre un enfant. Je les emmenais s'aérer à Ermenonville. Je me souviens d'un petit de 4 ans qui me disait : « *Dis, Simone, on est comme deux amoureux, tu me donnes ton chaud, je te donne mon chaud* ». Comment ne pas craquer ? Je suis restée en contact avec certains anciens élèves. L'un d'entre eux est kiné et se souvient encore que

VOUS CONSEILLER



TRANSMETTRE VOTRE ENVIE DE DONNER

Véronique Imbault, responsable donations, legs et assurances-vie

Vous souhaitez inciter vos héritiers à transmettre une somme d'argent à la Fondation ACTION ENFANCE. Toutefois vous ne souhaitez pas les y contraindre au sein de votre testament.

Deux options existent :

- **Réaliser un « don sur succession » :** Ce don doit être fait dans les 6 mois du décès et consiste à donner, sur l'actif successoral reçu, une somme d'argent ou un bien en pleine propriété à la Fondation ACTION ENFANCE. L'assiette des droits

de succession due par l'héritier en sera diminuée d'autant.

- **Réaliser un « don classique » :** Cela consiste à donner, sur le patrimoine personnel de l'héritier cette fois-ci, une somme d'argent (par chèque ou virement) à la Fondation ACTION ENFANCE, en contrepartie de quoi l'héritier recevra un reçu fiscal déductible de son imposition sur le revenu et/ou impôt sur la fortune immobilière.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ-MOI :
01 53 89 12 44 (ligne directe)
veronique.imbault@actionenfance.org

est vous »



je l'avais costumé pour la fête de l'école. Tous ces gestes d'attention, ça grave un esprit d'enfant. Dans vos Villages, vous vous occupez d'enfants qui ont besoin d'amour. Vous les raccrochez à la vie par le soin, les petites attentions que vous leur offrez jour après jour. C'est en cela que nous nous retrouvons.

QUELLES SONT LES VALEURS QUE VOUS SOUHAITERIEZ TRANSMETTRE AUX ENFANTS ACCUEILLIS DANS NOS VILLAGES ?

Mme B.: La qualité attire la qualité. Je suis convaincue que votre travail, que j'ai pu apprécier lors des visites que vous avez organisées dans vos Villages d'Enfants, portera de bons fruits. La première des valeurs pour moi est la reconnaissance. Qu'ils profitent de l'éducation et de l'affection que vous leur prodiguez et vous en soient reconnaissants. Je leur souhaite aussi d'être toujours en paix avec eux-mêmes. La paix du cœur et de l'esprit permet de faire de grandes et belles choses. Et le respect des autres, bien sûr, qui mène à l'amitié. Ils auront besoin de compter sur de solides amitiés pour se construire une vie entière. Car on n'a jamais fini de grandir et la chaleur humaine est la sève de cette croissance permanente.

RENCONTRE AVEC



Corinne Guidat,

directrice du Village d'Enfants de Boissettes et du Foyer d'adolescents La Passerelle

Une dizaine de donateurs sont allés en juin dernier à la rencontre des équipes du Village d'Enfants de Boissettes. Corinne Guidat revient sur cette visite.

QUEL SENS DONNEZ-VOUS À CES RENCONTRES AVEC NOS DONATEURS EN LES RECEVANT AU VILLAGE ?

Notre travail éducatif, jour après jour, auprès des enfants se conjugue forcément avec les moyens qui sont mis à notre disposition pour le réaliser. Les Départements sont les principaux financeurs de la vie quotidienne des enfants qu'ils nous confient mais nos donateurs sont essentiels à bien des titres dans les projets que nous menons pour les élever au plus haut de leurs capacités personnelles. Ces moments de rencontres avec eux nous permettent de mieux les connaître, de leur montrer concrètement l'emploi qui est fait de leurs dons, de mieux appréhender leurs motivations, d'échanger et de faire naître de nouvelles idées...

PRÉCISÉMENT, AU VILLAGE DE BOISSETTES ET AU FOYER DE LA PASSERELLE, QUELS BESOINS EN FONDS PRIVÉS AVEZ-VOUS ?

Le Village d'Enfants de Boissettes, construit au début des années 60,

dans des matériaux peu coûteux à l'époque, nécessite d'être reconstruit maison après maison. C'est notre prochain grand chantier dont nous sommes en train d'estimer le coût. Sinon, les besoins fourmillent, tant pour l'accompagnement des jeunes accueillis au Foyer d'adolescents de La Passerelle que pour des activités ou des séjours à l'extérieur pour des enfants du Village. Notre ambition est d'offrir à chacun les moyens de son épanouissement. Cela va bien au-delà du financement de la simple vie quotidienne.

QUE RETENEZ-VOUS DE CETTE VISITE ?

J'ai perçu chez nos donateurs une volonté simple et discrète d'en découvrir davantage sur le fonctionnement d'un Village, sur la journée type d'un enfant accueilli, sur les activités qui leur sont proposées, sur le recrutement de nos équipes. Leurs questions étaient pertinentes et l'on sentait un véritable engagement auprès des enfants. Un peu comme une famille solidaire autour d'eux. C'est toujours un moment agréable pour les équipes et riche d'enseignements.



EXONÉRATION FISCALE

Les legs, donations et assurances-vie en faveur de la Fondation ACTION ENFANCE bénéficient d'une **EXONÉRATION TOTALE des droits de succession.**

